

### GARANTIE DES ONDULEURS «Plug & Play» de marque ECUS

#### Durée de garantie:

Cette garantie est valable 2 ans en France Métropolitaine et Corse pour les onduleurs de marque ECUS, de type « Plug & Play » allant du 600VA au 3000VA et 1 an pour les batteries des onduleurs de cette gamme (sauf POWER\_1?), pièces et main-d'œuvre, à partir de la date originale d'achat avec un délai de carence pouvant aller jusqu'à 3 mois maximum.

#### Ce que la garantie couvre:

L'onduleur est garanti contre les vices de fabrication, il est également garanti contre tous les défauts de matières pouvant nuire aux qualités de sécurité. La partie reconnue défectueuse par ECUS sera, à sa convenance, remplacée ou remise en état gratuitement.

#### Ce que la garantie ne couvre pas:

- Tout produit dont le numéro de série aurait été endommagé, changé ou retiré.
- Les dégâts, détériorations ou mauvais fonctionnements dus à :
  - un accident, une mauvaise utilisation, la négligence, le feu, l'eau, la foudre, ou toute autre cause naturelle, des modifications du produit sans notre autorisation ou le non-suivi des instructions données du manuel fourni avec l'appareil
  - Des réparations ou tentatives de réparation effectuées par une personne non autorisée
  - Des dégâts subis lors du transport l'enlèvement ou l'installation de l'appareil
  - L'utilisation de fournitures ou pièces détachées ne correspondant pas à nos spécifications
  - L'usure normale
  - Toute autre cause sans lien avec un défaut de l'appareil.
- La garantie ne peut en aucun cas engager la responsabilité d'ECUS ni donner lieu à quelque titre que ce soit à une demande d'indemnité ou de dommages et intérêts
- L'échange, la réparation ou la modification d'une pièce pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger ladite période.
- Compte-tenu de la spécificité du matériel informatique, la société ne peut en aucun cas être responsable des dommages subis par le matériel, logiciels et données informatiques quelqu'en soit le support. Cette exclusion s'applique aussi à toutes les conséquences directes ou indirectes subies par l'acheteur du fait des avaries causées au matériel informatique.

#### Procédure de la garantie:

1. La déconnexion de l'appareil défectueux puis la reconnexion du nouvel appareil est faite par l'utilisateur.
2. Portez ou envoyez en port prépayé l'appareil dans son emballage d'origine à votre distributeur ou tout centre accrédité par ECUS.
3. Pour obtenir une réparation vous devrez fournir :
  - (a) la facture originale datée,
  - (b) vos noms et prénom,
  - (c) votre adresse
  - (d) une description du problème.
4. Des tests sur votre appareil devront être effectués à partir de notre « fiche test » qui sera envoyée par fax ou e-mail.
5. Les tests effectués à partir de cette fiche devront être validés sur celle-ci par l'utilisateur final, le distributeur ou tout centre accrédité par ECUS puis retournés par fax, à notre SAV, au 05 45 65 71 04.
6. Notre SAV, une fois la « fiche test » validée, transmettra alors un N° de retour (RMA) que l'utilisateur final, le distributeur ou tout centre accrédité par ECUS devra joindre à l'onduleur
7. Notre service expédiera l'appareil de remplacement à réception de l'appareil défectueux. Les frais d'envoi à ECUS sont à la charge du client. ECUS paie la livraison de l'appareil de remplacement par voie terrestre.

### GARANTIE DES ONDULEURS NON «Plug & Play» ou «Bornier» marque ECUS :

#### Durée de garantie:

Cette garantie est valable 1 an en France Métropolitaine et Corse pour les onduleurs de marque ECUS, de type «Bornier» allant du 4000VA au 500KVA et 1 an pour les batteries des onduleurs de cette gamme, pièces et main-d'œuvre, à partir de la date originale d'achat avec un délai de carence pouvant aller jusqu'à 3 mois maximum.

#### Ce que la garantie couvre:

L'onduleur est garanti contre les vices de fabrication, il est également garanti contre tous les défauts de matières pouvant nuire aux qualités de sécurité. La partie reconnue défectueuse par ECUS sera, à sa convenance, remplacée ou remise en état gratuitement.

#### Ce que la garantie ne couvre pas:

- Tout produit dont le numéro de série aurait été endommagé, changé ou retiré.
- Les dégâts, détériorations ou mauvais fonctionnements dus à :
  - Un accident, une mauvaise utilisation, la négligence, le feu, l'eau, la foudre, ou toute autre cause naturelle, des modifications du produit sans notre autorisation ou le non-suivi des instructions données du manuel fourni avec l'appareil
  - Des réparations ou tentatives de réparation effectuées par une personne non autorisée des dégâts subis lors du transport l'enlèvement ou l'installation de l'appareil
  - L'utilisation de fournitures ou pièces détachées ne correspondant pas à nos spécifications
  - L'usure normale
  - Toute autre cause sans lien avec un défaut de l'appareil.
- La garantie ne peut en aucun cas engager la responsabilité d'ECUS ni donner lieu à quelque titre que ce soit à une demande d'indemnité ou de dommages et intérêts
- L'échange, la réparation ou la modification d'une pièce pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger ladite période.
- Compte-tenu de la spécificité du matériel informatique, la société ne peut en aucun cas être responsable des dommages subis par le matériel, logiciels et données informatiques quelqu'en soit le support. Cette exclusion s'applique aussi à toutes les conséquences directes ou indirectes subies par l'acheteur du fait des avaries causées au matériel informatique.

#### Procédure de la garantie:

##### Nos onduleurs non Plug and Play sont garantis mais pas forcément sur site.

- 1- L'onduleur a été mis en service par une société autre qu'ECUS ou autre qu'un de ses partenaires habilité:
  - 1.1 – Notre service technique avisera, par téléphone dans un premier temps, si la panne constatée est due ou non à un défaut de fonctionnement de l'appareil
  - 1.2 – Si le dysfonctionnement est bien du à l'appareil, une intervention pourra être déclenchée en sachant que, dans ce cas, seules les pièces détachées et la main-d'œuvre sur site ne seront pas à la charge du Client. Les déplacements et les frais inhérents à ceux-ci seront à devoir par le Client.
- 2- L'onduleur a été mis en service par ECUS ou par un de ses partenaires habilité :
  - 2.1 – Notre service technique avisera, par téléphone dans un premier temps, si la panne constatée est due ou non à un défaut de fonctionnement de l'appareil
  - 2.2 – Si le dysfonctionnement est bien du à l'appareil, une intervention sur site sera déclenchée en sachant que, dans ce cas, les pièces détachées, la main-d'œuvre, le(s) déplacement(s) et les frais inhérents à ceux-ci seront à la charge d'ECUS ou des partenaires habilités.

Dans tous les cas, les interventions, hors contrats spécifiques, se font en heures et jours ouvrés.  
Le délais d'intervention, hors contrat spécifique, s'entend «dés que possible»

---

**Siège Social**

N°5, ZAC du Quartier de la Loge - RN 141  
16590 BRIE  
Tél: +33 (0) 545 65 77 77 - Fax: +33 (0) 545 65 71 04  
e-mail: [ecus@ecus.fr](mailto:ecus@ecus.fr)

**Ecus Ile de France**

48, rue des mésanges  
94360 BRY SUR MARNE  
Tél: +33 (0) 155 98 04 24 - Fax: +33 (0) 535 54 28 82  
e-mail: [sch@ecus.fr](mailto:sch@ecus.fr)

**Ecus Rhône Alpes**

67, chemin neuf  
69780 TOUSSIEU  
Tél: +33 (0) 472 48 15 10 - Fax: +33 (0) 535 54 28 82  
e-mail: [mpg@ecus.fr](mailto:mpg@ecus.fr)

**Ecus Toulouse**

2 av. Masquère  
31220 CAZERES  
Tél: +33 (0) 561 87 25 97 - Fax: +33 (0) 535 54 28 82  
e-mail: [emh@ecus.fr](mailto:emh@ecus.fr)

**Ecus Rennes**

P.A. du Bois de Sœuvres  
4, rue de la Clairière  
35770 VERN SUR SEICHE  
Tél: +33 (0) 223 27 01 77 - Fax: +33 (0) 535 54 28 82  
e-mail: [spy@ecus.fr](mailto:spy@ecus.fr)

**Ecus PACA**

Chemin des Colles - Quartier Hubac des Colles  
83440 TOURRETTES  
Tél: +33 (0) 4 94 47 23 43 - Fax: +33 (0) 535 54 28 82  
e-mail: [mpg@ecus.fr](mailto:mpg@ecus.fr)

